



## Le bilan de compétences

**Un bilan de compétences sert à faire le point sur votre situation professionnelle et les compétences acquises au cours de votre parcours professionnel.**

Il donne aussi une vision des potentielles évolutions et formations auxquelles vous pouvez avoir droit. Que vous soyez salarié, demandeur d'emploi, fonctionnaire, travailleur indépendant, vous pouvez en bénéficier.

Un bilan de compétences complet, c'est jusqu'à 24 heures d'entretien réparties sur environ trois mois, pendant vos heures de travail ou en dehors. Tout au long de cette démarche, vous serez accompagné par un organisme spécialisé afin de parler de vos compétences, de vos qualités professionnelles et personnelles, vos centres d'intérêt, vos expériences.

[www.je-change-de-metier.com/bilan-competences](http://www.je-change-de-metier.com/bilan-competences)



Découvrez notre actualité  
sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux

